

FORÊT

source de vie

La forêt française couvre 15.4 millions d'hectares soit 28 % du territoire. Elle joue un rôle de producteur de bois, de protecteur de la faune et de la flore et un rôle d'accueil pour les loisirs et la détente. Sur ces différentes activités interviennent des entreprises diverses et différents établissements publics : l'Office national des forêts (ONF) et les 18 Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF), coordonnés par le Centre national professionnel de la propriété forestière (CNPPF). Afin d'assurer à la fois la récolte du bois et la protection de la biodiversité et d'en tirer le meilleur parti en

termes d'exploitation, des engins forestiers, de plus en plus sophistiqués au niveau mécanique et technique, se sont développés.

Ces évolutions techniques nécessitent de la part des salariés une implication plus forte dans l'organisation de leur travail et la maintenance du matériel. Il en est de même en matière d'environnement où des démarches qualité sont engagées avec des pratiques nouvelles (protection des sols, de la nature, de la gestion des déchets, développement des certifications ISO...) qui rendent les emplois de plus en plus qualifiés.



l'emploi dans la filière

Dans le secteur de la forêt (pépinières, travaux forestiers), 7 300 entreprises emploient de la main d'œuvre. Elles occupent 31 000 personnes : 9 500 salariés en sylviculture, 21 500 en exploitations de bois.

Les 1 250 scieries emploient 15 000 salariés (source : CCMSA, 2008).

L'ONF emploie 10 000 salariés (ETP).

Forêt

- 30 % des espaces forestiers sont gérés pour le compte de l'État et des collectivités locales par l'Office National des Forêts (ONF). Ces forêts se concentrent en zone de montagne et dans l'Est de la France. **La forêt privée quant à elle, est présente dans toutes les régions, mais surtout dans le Limousin à 95 %, en Bretagne à 92 % ou encore en Rhône-Alpes à 77 %** (source : Les indicateurs de gestion durable des forêts françaises, 2005).

- **La filière forêt-bois-papier comporte différents secteurs d'activité** : les pépinières forestières, les entreprises de travaux forestiers (sylviculture, récolte de bois), et en aval, les scieries et les papeteries. Comparés aux autres pays européens, les échanges de la France sur les produits de la filière bois est équilibrée (source : L'agriculture dans l'Europe des quinze, 1999).

- **L'activité est très concentrée :**

- **Pour la moitié des exploitations forestières, l'activité se localise dans six régions** : Aquitaine (1^{er} domaine forestier des régions françaises), Lorraine, Bourgogne, Champagne-Ardenne, Midi-Pyrénées et Franche-Comté.

- **Pour le sciage, cinq régions totalisent plus de la moitié des emplois salariés et du chiffre d'affaires national** : Aquitaine (18 % des emplois), Lorraine, Bourgogne, Rhône-Alpes et Franche-Comté (source : Agreste 2002, Agriculture et agroalimentaire dans nos régions).



Les enjeux et les impacts sur les métiers et les emplois

● **La mécanisation se développe dans tous les secteurs d'activité** : en pépinière avec l'accroissement de chaînes automatisées ; en sylviculture et dans les exploitations de bois avec des travaux de plus en plus mécanisés et l'utilisation d'engins de haute technologie (réglages électroniques, ordinateur de bord...) ; en scieries avec la manipulation de machines robotisées.

Résultat : le contenu des emplois évolue en rendant plus prégnants certains aspects tels que l'organisation du travail, l'utilisation et la maintenance du matériel. Les métiers se complexifient.

● **Le développement des démarches qualité** (certifications Iso, mesures agro-environnementales...) se traduit par la mise en place de procédures de traçabilité, de techniques et de pratiques nouvelles dans la protection des sols, de la flore, de la faune, de la gestion des déchets... rendant les emplois de plus en plus qualifiés.

● Sur les 6 350 exploitations forestières, une quarantaine d'entreprises a plus de 20 salariés ; sur les 2 420 scieries, 282 emploient 20 salariés ou plus, et réalisent les 2/3 du chiffre d'affaires. Seules dix scieries emploient plus de 100 salariés. (Agreste 2002, Agriculture et agroalimentaire dans nos régions). **Dans le secteur de la forêt et du bois, la majorité des entreprises est de petite taille (moins de 5 salariés)**. Les emplois nécessitent une autonomie importante d'où un personnel d'encadrement restreint.

Les principaux métiers de la forêt

Les dénominations retenues sont les plus fréquemment rencontrées, cependant elles peuvent varier d'une région géographique à l'autre.

Agent sylviculteur : il s'occupe des plantations, des dégagements de semis, du débroussaillage. Il réalise des travaux de reboisement, d'élagage, d'aménagement et d'équipement de la forêt. Il travaille dans des entreprises de travaux forestiers ou des exploitations forestières, dans des entreprises de reboisement ou chez des propriétaires forestiers.

Bûcheron : il réalise des coupes de bois en forêt, façonne, tronçonne. Il tient compte des cahiers des charges pour l'exécution du travail, et reconnaît le marquage des arbres. Son travail se mécanise.

Conducteur de machines d'exploitation forestière : il organise et réalise des travaux d'abattage, de façonnage et de débardage. Il entretient le matériel. L'entreprise employeur travaille pour des sociétés d'approvisionnement en bois, des sociétés papetières ou des coopératives forestières.

Conducteur de travaux (responsable de secteur) : il organise, planifie, et vérifie le travail en sylviculture ou en exploitation forestière.

Mécanicien : il effectue l'entretien et la maintenance des machines, et réalise des opérations courantes de dépannage.

Agent technique forestier : il seconde un propriétaire forestier, assure la direction des exploitations et de tous les travaux sylvicoles. A l'ONF, il veille à la conservation du domaine, surveille les exploitations et les différents chantiers de travaux et est amené à constater les infractions en forêt.

Technicien forestier : il est chargé du développement forestier et des conseils aux propriétaires (en forêt privé). Il a la responsabilité d'un espace forestier, et d'une équipe d'agents techniques. Il participe à des tâches d'études, d'enquêtes, et de contrôle économique et technique en matière de politique forestière.

Ingénieur forestier : fonctionnaire ou employé par un organisme privé, il intervient dans la politique forestière, la protection de l'environnement, la gestion des milieux naturels.

Jeunes en orientation, l'accès aux diplômes et aux formations

L'enseignement agricole général, technologique et professionnel peut être intégré, par voie initiale, dès la classe de 4^{ème}. Il permet d'accéder à tous les niveaux de diplômes.

Il relève du Ministère de l'agriculture :

Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER)
1 ter avenue de Lowendal - 75007 PARIS
Tél. : 01.49.55.45.29
www.portea.fr

● Enseignement agricole public

www.educagri.fr

● Enseignement agricole privé

Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation (UMFREO)

unmfreo@mfr.fr

www.mfr.fr

Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP)

cneap@cneap.fr

www.cneap.fr

Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion (UNREP)

unrep@unrep-edu.org

www.unrep-edu.org

La formation professionnelle au service des salariés de l'agriculture

La formation professionnelle vous permet de réaliser vos projets, de renforcer vos compétences, de sécuriser votre parcours professionnel, d'évoluer d'un emploi à un autre.

● Quelque soit votre domaine d'activité initial, vous pouvez acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à l'exercice de votre fonction et développer vos compétences dans le domaine agricole en ayant recours à la formation professionnelle continue.

Pour découvrir les dispositifs existants, consultez le site internet du portail Orientation & Formation ou le site du FAFSEA :

www.orientation-formation.fr

www.fafsea.com/salaries/salaries.htm

● Salariés de l'agriculture, consultez le site internet du FAFSEA pour connaître les dispositifs et formations dont vous pouvez bénéficier :

www.fafsea.com/salaries/salaries.htm

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter votre délégation régionale FAFSEA (Fonds d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et des entreprises Agricoles) :

www.fafsea.com

Les principales formations diplômantes

niveau V

- **Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole CAPA**
Travaux forestiers, spécialités bûcheronnage ou sylviculture
- **Brevet Professionnel Agricole BPA par Unités Capitalisables BPA**
Travaux forestiers, spécialités : conduite de machines forestières, travaux de bûcheronnage, travaux de sylviculture

niveau IV

- **Baccalauréat professionnel BAC PRO**
Gestion et conduite des chantiers forestiers
Productique bois
- **Bac technologique Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant**
- **Brevet professionnel BP par Unités Capitalisables**
Travaux forestiers

niveau III

- **Brevet de Technicien Supérieur Agricole BTSA**
Gestion forestière
Technico-commercial, produits de la filière bois

niveau II

- **Licence professionnelle**
Gestion et commercialisation des produits de la filière forestière
Espaces arborés et forestiers

niveau I

- **Ingénieur forestier**
- **Master professionnel**
Forêt

Mieux connaître le secteur

Fédération Nationale Syndicats de Propriétaires Forestiers Sylviculteurs FNSPFS

6 rue de la Trémoille - 75008 PARIS

Tél. : 01.47.20.36.32 - www.foretpriveefrancaise.com

Office National des Forêts ONF

2 avenue St Mandé - 75570 PARIS Cedex 12

Tél. : 01.40.19.58.00 - www.onf.fr

Fédération Nationale du Bois FNB

6 rue François 1er - 75008 PARIS

Tél. : 01.56.69.52.00 - www.fnbois.com

Entrepreneurs des territoires EDT

44 rue d'Alésia - 75 682 Paris cedex 17

Tél. : 01.53.91.44.80 - www.e-d-t.org

*Sur les métiers
de technicien et de cadre*

www.apecita.com